

### *Les subsides*

Le comité Marchment a également précisé au gouvernement que la Société devrait continuer à être autonome sur le plan financier, afin que le contribuable n'ait plus à subventionner les utilisateurs du système postal, en plus des subventions déjà approuvées par le Parlement. Le plan d'entreprise vise à s'assurer que les Postes canadiennes n'aient plus besoin des fonds d'exploitation fournis par le gouvernement, après l'année financière se terminant en mars 1988. Ce n'est pas grâce à d'énormes augmentations des tarifs postaux qu'on parviendra à assainir la situation financière des Postes pour éviter aux générations futures d'avoir à subventionner les utilisateurs actuels du service postal.

[Français]

Monsieur le Président, les tarifs postaux, comme le prix de tout autre service, doivent augmenter de temps à autre. Cependant, les Canadiens ne connaîtront plus d'augmentation importante et inattendue du coût d'affranchissement d'une lettre.

La Société canadienne des postes s'est engagée à aligner ses augmentations tarifaires futures sur les taux d'inflation, c'est-à-dire le taux auquel augmentent ses propres coûts, et à limiter ses augmentations à 1c. ou 2c. par année.

[Traduction]

Les deux autres facteurs de l'équation de la rentabilité consistent en améliorations apportées aux activités des Postes et en accroissement du volume d'affaires, ce qui se traduit par une augmentation des recettes. C'est ce que devrait faire la Société des postes, selon le très honorable chef de l'opposition. En fait, c'est ce qu'elle fait. Un volume d'affaires accru vient d'une plus grande fiabilité, et les deux vont de pair. Plus vous assurez un bon service au consommateur, plus il veut faire affaire avec vous. Toutefois, un volume d'affaires accru n'est positif que si les coûts additionnels sont sensiblement inférieurs à l'augmentation des recettes. Il n'est pas vraiment payant de dépenser un million de dollars pour réaliser des gains additionnels d'un demi million. C'est pourtant, au fond, ce que l'opposition recommande de faire.

Le contrôle du déficit grâce aux réductions des frais d'exploitation et des frais généraux a réussi jusqu'ici à renverser la vapeur. Ces réductions se produisent à mesure qu'augmente le volume de courrier qui peut être traité mécaniquement. A cette fin, la Société améliore la capacité de traitement du matériel actuel grâce à la modernisation. La Société achète également du matériel ultra moderne qui réduit le temps nécessaire au tri du courrier. Une productivité accrue et une plus grande fiabilité vont de pair.

La mise en service d'une technologie de pointe n'est qu'un des facteurs de l'amélioration de la productivité. L'autre consiste à éliminer bon nombre des pratiques restrictives qui empêchent présentement Postes Canada de diriger son entreprise sur la même base que n'importe quelle autre entreprise ou industrie. Ces méthodes de fonctionnement restrictives trouvent leur origine dans les contrats de travail dont la Société a hérité de l'ancien gouvernement libéral, lorsqu'elle est devenue société d'État il y a cinq ans. Elles remontent à l'époque où les négociations avec les syndicats des postiers n'étaient pas menées par ceux qui dirigent effectivement les activités postales, les seuls qui connaissaient vraiment toutes les répercussions des modifications proposées à ces contrats. Ces restrictions résultent aussi des mesures législatives prises

pour mettre fin aux grèves. Dans leur désir de se faire réélire, les libéraux recherchaient la paix à tout prix et étaient prêts à toutes les concessions pour éviter la grève aux postes. Dans les présentes négociations, la société cherche à mettre fin à ces pratiques restrictives.

Le très honorable chef de l'opposition croit qu'une efficacité accrue et une meilleure gestion sont la clé d'un meilleur service et d'une réduction du déficit. J'ai cru comprendre que c'est le but que visent ces négociations aussi je présume que l'opposition appuie l'initiative de la Société.

Le comité Marchment a déterminé qu'au cours des années qui ont précédé la transformation du ministère des Postes en société d'État, soit sous une administration libérale, les hausses salariales consenties aux employés des postes ont été supérieures à celles accordées dans le secteur privé et dans les autres secteurs de la Fonction publique. Le rapport du comité souligne également qu'il faut ramener les dépenses globales à des proportions raisonnables sans demander aux employés d'accepter des réductions salariales ce qui serait injuste. Ni moi ni la direction de la Société des postes ne préconisons que quiconque accepte des réductions de salaire après avoir obtenu des hausses à l'issue de négociations difficiles. Cependant, la Société des postes demande une plus grande marge de manoeuvre pour pouvoir s'administrer comme une entreprise et ainsi atteindre l'efficacité dont parle le très honorable chef de l'opposition et offrir les meilleurs services que tout le monde réclame.

[Français]

Monsieur le Président, le Comité Marchment a aussi recommandé que la Société étudie la structure de sa gestion afin de réduire le nombre de niveaux entre les employés et la haute direction. C'est à cette recommandation, monsieur le Président, que la Société a donné suite le plus rapidement. Lors de la première année de son plan de cinq ans, la Société a réduit le nombre de paliers de sa gestion à six. Et au cours de cette même année, elle a comprimé le groupe supérieur de sa gestion de 26 p. 100.

[Traduction]

La Société des postes est en train de réduire ses frais généraux. Elle a diminué le nombre de ses cadres supérieurs de 26 p. 100 pour illustrer le genre de mesures qu'elle souhaite afin d'atteindre le degré d'efficacité voulu et d'améliorer ses services tout en équilibrant son budget.

Cette société est sur la bonne voie. Nous ne pouvons pas corriger 25 années d'incurie en deux ans à peine. Ce qui compte avant tout, c'est qu'en tant que parlementaires responsables, nous donnions à l'organisme les outils nécessaires pour atteindre ses objectifs. Les hommes politiques ne peuvent pas continuer à s'ingérer dans les affaires de la Société pour en retirer des avantages, des gains politiques à court terme et s'attendre à voir disparaître ce problème qui l'accable depuis longtemps.

Je prie les députés d'essayer de comprendre la situation. Je leur demande de se renseigner davantage sur le service postal et de reconnaître que nous avons tous une certaine responsabilité à son égard. Nous avons c'est vrai la responsabilité de nous faire réélire et de former des gouvernements, mais nous avons aussi une plus grande responsabilité à l'égard du pays, soit celle de prendre des décisions avisées en ce qui concerne des